

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1 – ACCEPTATION DES CONDITIONS

Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, l'entreprise CSInterieur, dont le siège social se situe à ch. du Collège 33, 1400 Cheseaux-Noréaz, Suisse et d'autre part, les personnes souhaitant faire appel aux prestations de services proposées par CSInterieur dénommée ci-après « le client ».

Tout client de CSInterieur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services avant d'avoir accepté un devis ou une prestation. Toute acceptation d'un devis ou prise de rendez-vous pour une visite conseils, vaut acceptation des conditions générales de prestations de services.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS DE CSINTERIEUR

CSInterieur intervient pour tout type de bien immobilier tel que : appartement, maison, locaux d'entreprise, commerce, cabinets.

Les prestations de CSInterieur consistent à fournir au client un conseil en « décoration intérieure », « architecture intérieure », une aide à la réalisation de ces conseils en assurant le suivi du chantier, ainsi qu'à l'achat de mobilier et d'objets de décoration. Cette liste n'est pas exhaustive et CSInterieur se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service.

Pour la réalisation de certaines prestations, CSInterieur pourra requérir l'intervention de prestataires. CSInterieur mettra alors en relation le client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment. Le client contractera directement et librement avec chaque prestataire. Le client reste toutefois libre de ne pas effectuer ou d'effectuer lui-même et sous sa responsabilité, les prestations de conseils requises par CSInterieur.

La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone ou mail avec le client.

ARTICLE 3 – DEVIS

Toute intervention de CSInterieur fait l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé par email au client.

Les devis comportent la désignation et le type de prestations, ainsi que les modalités et coûts y afférents en TTC.

L'engagement du client et l'acceptation des présentes conditions vaudront par la signature du devis réalisés par CSInterieur. Dès signature, la commande sera considérée ferme et engagera définitivement les deux parties.

CSInterieur s'engagera à réaliser l'ensemble des prestations pour lesquelles l'entreprise a été contractée sur le devis signé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de CSInterieur, des ajustements pourront être apportés à ces documents. Ces ajustements seront validés par les deux parties.

Toute demande par le client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Pour les petites prestations, telles que les visites conseils, elles seront confirmées par téléphone ou mail avec le prix + les frais de déplacement ou un tarif horaire

ARTICLE 4 – TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Les prix s'entendent nets, TTC et en Francs Suisse ou en Euros. Les frais de déplacements dans un rayon de 20km autour de Lausanne sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera devisé.

Le montant de la prestation peut parfois varier en fonction des dépenses effectuées par le client dans le cas d'un pourcentage demandé sur les travaux, dans ce cas un montant minimal de travaux est toujours spécifié.

Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec CSInterieur. Le défaut total ou partiel du paiement 10 jours après l'échéance du terme de toute somme due, pourra entraîner de plein droit et sans avertissement préalable :

La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice CSInterieur d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 10.

L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le client au titre du contrat.

L'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 5 – REGLEMENT

Le paiement des prestations CSInterieur s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées) :

Formule « visite conseils » : paiement comptant à l'issue du premier rendez- vous sur site.

Formule «sur devis »: 70% des honoraires à l'acceptation du devis, non récupérable par le client pour quelque cause que ce soit et le solde et à régler à la date mentionnée sur celui-ci.

Formule « vente de mobilier ou décoration » : paiement total à la commande.

CSInterieur se réserve le droit de procéder à une facturation intégrale et anticipée de la prestation en cours de réalisation :

En cas de retard du client dans la transmission d'information (telles que demande de renseignement et/ou validation), ou refus de coopération, notamment dans l'accès de l'immeuble, objet de la ou les prestations,

En cas de retard dans l'intervention d'un prestataire extérieur requis par le client.

En cas de modification significative ou changements d'avis du projet à l'initiative du client.

En cas de vente anticipée du bien immobilier objet de la ou des prestations avant la réalisation de celle-ci.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard seront à la charge de l'acheteur :

1^{er} rappel : CHF 15.-

2^e rappel : CHF 30.-

Mise à l'office des poursuites : frais des poursuites + 8% d'intérêt annuel

ARTICLE 6 – ANNULATION-RETRACTATION

Tout report ou annulation de rendez-vous doit intervenir au plus tard 24h avant l'intervention. En cas d'annulation hors délai, d'une visite conseils, la somme totale sera due à CSInterieur. Lors de l'annulation d'une prestation en cours, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEUR

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de CSInterieur.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de CSInterieur et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de CSInterieur dans les 8 jours qui suivent la réalisation de la prestation. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, la ou les prestations sont considérées comme étant entièrement acceptée par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé, ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

9-1 Obligations et Responsabilités du client :

Le client reconnaît avoir reçu de CSInterieur toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

Le client s'engage à fournir à CSInterieur tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues et mettra tout en œuvre pour faciliter l'intervention de CSInterieur et des prestataires requis et acceptés, notamment en terme de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou des prestations.

9-2 Obligations et Responsabilités de CSInterieur :

CSInterieur s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession.

CSInterieur peut être mandatée par son client pour assurer à sa place le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires. CSInterieur n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, réalisés par les prestataires, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation des travaux le sont directement par les prestataires concernés. En cas de litige le client ne pourra se retourner que vers le prestataire en cause. Lorsque les prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels dommages ou les éventuels retards dans leurs délais de livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de CSInterieur.

ARTICLE 10 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une ou quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

ARTICLE 11 – ASSURANCE

CSInterieur a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Cette police d'assurance couvre le client pour les dommages directs pouvant éventuellement être causés par les représentants de CSInterieur durant leur prestation. Cependant, il est convenu que CSInterieur ne saurait être responsable envers le client pour des dommages indirects. Il est ici convenu que toute perte financière et/ou commerciale, perte de profit, de commande, de client ou de jouissance des locaux objets des prestations du devis constitueront des dommages indirects.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site de CSInterieur sont et restent propriété intellectuelle et exclusive de CSInterieur. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit.

ARTICLE 13 – LE DROIT A L'IMAGE

Le client accepte l'exploitation des images photographiques et vidéos de nos produits et réalisations sur tous supports (site internet, catalogue, presse) et d'être cité en référence. En cas de refus, une annotation paraphée peut dénoncer cet usage.

ARTICLE 14 – PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Parmi les informations que CSInterieur est amené à demander au client, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le client en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par CSInterieur, enregistrées/conservées sous format électronique et/ou papier et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le

but du traitement de votre commande. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Le client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à CSInterieur.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise CSInterieur.